



Bonus et Malus sur nouveau contrat

Par rvb066

Bonjour,

J ai deux contrats automobile chez 2 assureurs.
différents.

Chez l assureur A un contrat moto qui court avec 0.72 de bonus et chez l assureur B un contrat auto ave 0.68.

Le contrat chez B a été suspendu suite à un accident de la route (1er en 7 ans) de ma responsabilité.

Véhicule épave.

Ma question est la suivante, pour l assurance d un nouveau véhicule chez B mon bonus passe à 0.85.

Si j assure ce même nouveau véhicule chez A ou j ai 0.72 ai je l obligation de signaler mon accident à l assureur A et de ce fait peut il agir sur le bonus que j ai chez lui?

D avance merci pour votre retour

Par chaber

bonjour

Il faut différencier un contrat moto et un contrat auto.

Si vous partez chez A il faudra fournir le relevé d'information que B vous remettra

Par rvb066

Merci Chaber pour la réponse